

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

Rue Albert 1^{er}, 16

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MAI 2012

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre président
Mme et MM. J-M ROUFFART, M. VAN EYCK – GEORGIEN, L. FOSSOUL
P. ETIENNE Echevins ;
Mmes et MM. H. KINNEN, V. BACCUS, P. BRICTEUX, L. SERET,
M-E HAIDON, J-F. WANTEN, R. LEJEUNE, A. DESSERS, A. RENKIN; C. ALFIERI Conseillers ;
Mme A. SACRE, Présidente du CPAS et conseillère communale ;
Mme Catherine DAEMS, Secrétaire communale;

Séance publique

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h00.

1. Aéroport de Bierset. Informations.

Monsieur le Bourgmestre annonce la publication de l'arrêté du Gouvernement wallon qui porte sur la modification du plan de secteur. Les modifications se situent au sud de l'autoroute E42. Il résume les points essentiels de cette modification du plan de secteur :

- Zone d'activité économique mixte : 17,7 ha de part et d'autre de la N614 entre les chemins de remembrement. On constate un déficit de capacité à l'échelle du territoire géré par la SPI et l'exclusion de commerce de détail au bénéfice de petites et moyennes entreprises et petites industries.
- Zone d'habitat à caractère rural : à proximité de la chapelle Notre-Dame de Hal et à Stockay. La CRAT est favorable aux propositions du Conseil communal en ce qui concerne le centre, mais pas pour la zone située au nord de l'E42. Cette dernière zone ne figure pas dans la révision et n'est pas compensée localement.
- Zone de service public et d'équipement communautaire et zone d'habitat à caractère rural au centre : ces zones sont confirmées, elles ont une superficie respectivement de 7 ha et 2 ha.
- Zone de parcs et jardins à l'extrémité de la zone A du PDLT (entre la rue Warfusée et la rue Fouarge) : cette zone est inscrite ainsi que 3 petites zones agricoles en bordure de la zone A du PDLT.
- Zones agricoles de Sur-les-Bois : elles ne sont pas inscrites et restent ZACC jusqu'au passage en PCAR.

En résumé, inscription des zones suivantes :

- ZHCR de 2 ha au centre,
- ZSPEC de 7 ha au centre,
- ZAEM S52 le long de la N614,
- Maintien des ZACC à Sur-les-Bois.

Monsieur le Bourgmestre indique que le Gouvernement wallon invite les autorités communales à initier l'élaboration d'un plan communal d'aménagement révisionnel pour faire aboutir leur proposition : PCAR 1 au centre et PCAR 2 à Stockay.

Madame DESSERS déclare qu'on lui a « volé » le point qu'elle avait inscrit à l'ordre du jour et que sans plans, c'est difficile de voir. Elle ajoute qu'il reste la problématique des noyaux d'habitat mis au point avec la CCATM. Elle rappelle la signification des noyaux d'habitat et souhaite que l'on reparle de cette problématique sous peu.

Monsieur le Bourgmestre signale que des cartes sont disposées dans les couloirs de la maison communale et que le Collège est prêt à fournir toutes les explications nécessaires. En ce qui concerne les noyaux d'habitat, il signale que la balle est maintenant dans le camp de la Région wallonne, la communes est dans l'attente d'une réponse de sa part. Il ajoute avoir eu des contacts avec le cabinet du Ministre HENRY dans le courant du mois de mai quant aux plans révisionnels.

Madame DESSERS déclare qu'il a fallu 10 ans pour aboutir à la révision du plan de secteur, ce qui est énorme : elle est contente que cela soit fait. Elle regrette qu'avant d'aller voir le cabinet avec des propositions, la majorité n'a pas eu une concertation avec la CCATM. Il lui paraît utile de réunir le plus d'avis possibles. Elle espère que pour le plan révisionnel, la CCATM sera associée.

Monsieur le Bourgmestre rétorque qu'il s'est rendu au cabinet pour poser des questions et non pour déposer des dossiers. Il indique avoir demandé quelles étaient les attentes du cabinet concernant l'élaboration d'un PCAR et qui allait payer. Il ajoute que ni la CCATM, ni le Conseil communal, ni le Collège communal n'ont été consultés par l'auteur de l'étude d'incidences relative à la révision du plan de secteur, ce qui implique que la commune va devoir financer une nouvelle étude d'incidences pour un PCAR et que, dans le meilleur des cas, on ne commencera pas à bâtir avant 2014.

Madame DESSERS voudrait que ne se répètent plus les erreurs qui se sont produites pendant les 10 années écoulées. Elle indique que l'exposé réalisé lors du Conseil communal du 25 mai dernier était très cohérent. Elle déclare qu'il va falloir insister pour en arriver à ce que l'énergie et la mobilité ne soient plus un grave problème. Elle estime que l'on doit agir pour le plus grand nombre.

Monsieur BRICTEUX est d'accord sur le fait qu'il faut consulter la CCATM. Il estime que le premier travail d'un conseiller communal est de lire les interventions des députés wallons, lesquels ont beaucoup interrogé le Ministre HENRY quant aux noyaux d'habitat et aux listes de PCAR. Il déclare que le problème réside dans l'absence de réponse à l'heure actuelle du Ministre compétent. Il ajoute qu'il y a eu consultation de la CCATM pour le choix des meilleures implantations disponibles.

2. Piscine communale. Informations.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'en ce qui concerne la subvention UREBA, les délais sont respectés au niveau des travaux et que des contacts ont déjà été pris avec la cellule UREBA à ce sujet. Pour ce qui est de la 2^{ème} phase (réparation des bétons), dès réception de la promesse ferme du Ministre, le marché pourra être lancé. Il déclare que la 3^{ème} phase sera la plus lourde, qu'il a bon espoir de convoquer un Conseil communal extraordinaire entre le 10 et le 15 juin pour approuver le cahier spécial des charges.

Madame DESSERS demande s'il y aura une réouverture entre les phases.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il est incapable de le dire maintenant. Il propose d'inviter prochainement le Conseil communal à visiter le chantier.

3. Procès-verbaux des séances des 1^{er} mars, 29 mars, 11 avril et 26 avril 2012. Adoption.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

Adopte les procès-verbaux des séances publiques du Conseil communal des 29 mars, 11 avril et 26 avril 2012.

En ce qui concerne le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars, son adoption est reportée à la prochaine séance, étant donné que madame HAIDON n'a pas reçu un document complet.

4. Comptabilité communale. Comptes annuels de l'exercice 2011. Adoption.

Madame la Receveuse communale donne lecture du rapport figurant dans les annexes des Comptes annuels.

Le Conseil,

A L'UNANIMITE - 1 abstention (ECOLO)

ADOPTÉ les comptes annuels de l'exercice 2011 de la Commune, comprenant le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe. Les divers résultats se présentent comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total général
Droits constatés	7.194.200,31	1.651.705,14	8.845.905,45
= Non-Valeurs	101.674,09	0,00	101.674,09
= Droits constatés net	7.092.526,22	1.651.705,14	8.744.231,36
- Engagements	6.410.408,82	2.624.476,16	9.034.884,98
= Résultat budgétaire de l'exercice	682.117,40	-972.771,02	-290.653,62
Droits constatés	7.194.200,31	1.651.705,14	8.845.905,45
- Non-Valeurs	101.674,09	0,00	101.674,09
= Droits constatés net	7.092.526,22	1.651.705,14	8.744.231,36
- Imputations	6.257.244,41	752.987,94	7.010.232,35
= Résultat comptable de l'exercice	835.281,81	898.717,20	1.733.999,01
Engagements	6.410.408,82	2.624.476,16	9.034.884,98
- Imputations	6.257.244,41	752.987,94	7.010.232,35
= Engagements à reporter de l'exercice	153.164,41	1.871.488,22	2.024.652,63

5. Comptabilité communale. 1^{re} série de modifications budgétaires de l'exercice 2012. Adoption.

Monsieur le Bourgmestre explique que le résultat du compte a été injecté dans la 1^{re} modification budgétaire. Il déclare qu'avec l'hiver que l'on a connu, des ajustements budgétaires ont dus être réalisés au niveau de l'achat de combustibles. L'acquisition de 4 défibrillateurs a été prévue pour la piscine, l'ASSG, le tennis et le football. On a aussi inscrit des crédits budgétaires pour : la réalisation de 3 éclairages de passages pour piétons supplémentaires, l'acquisition de 4 radars préventifs, l'acquisition d'un tracteur agricole pour la voirie, frais d'études du hall omnisports, le tout financé par un prélèvement du service ordinaire en faveur de l'extraordinaire. L'excédent à l'exercice propre est d'environ 45.000 €.

Madame HAIDON remarque à la page 9 une augmentation de 19.000 € en matière de prestations de tiers pour l'égouttage.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il s'agit d'un transfert de l'article 421/140-02 vers le 877/140-06.

Madame HAIDON, à la page 13, article 7643/161-04, observe une augmentation de 4.200 € pour les stages sportifs : elle voudrait savoir si cela concerne exclusivement les stages mis en place par la commune ou bien aussi ceux mis sur pied par l'ASSG.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il s'agit uniquement des stages organisés par la commune.

Madame HAIDON demande comment on réagirait si le tennis de table sollicitait un défibrillateur alors qu'il n'a pas été consulté.

Monsieur le Bourgmestre indique que le Collège a travaillé de façon marginale. Il a donné priorité aux disciplines qui en ont le plus besoin en fonction de l'expérience.

Madame HAIDON demande ce qui se passera si un club demande de l'aide de la commune pour obtenir un défibrillateur.

Monsieur le Bourgmestre répond que la commune montera le dossier en vue de l'obtention du subside. Il ajoute qu'une étude de marché a été réalisée afin de sélectionner un appareil moins coûteux en entretien, ce qui va représenter une économie pour les clubs.

Madame HAIDON, à la page 4 du service extraordinaire, article SWDE, voudrait savoir de quoi il s'agit.

Monsieur le Bourgmestre indique que c'est un jeu d'écritures, la recette est pratiquement égale à la dépense.

Madame DESSERS estime qu'un défibrillateur pourrait être placé à un endroit stratégique facile d'accès pour servir au plus de monde possible et préconise d'informer les différents clubs sportifs des disponibilités des divers défibrillateurs.

Madame HAIDON voudrait savoir si le défibrillateur communal pourrait être prêté lors d'activités Saint-Georgiennes.

Monsieur le Bourgmestre répond par l'affirmative tout en précisant que sa destination est la piscine.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Par 13 voix pour et 3 abstentions d'ECOLO et du PS,

Décide :

Le budget ordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISIO N			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	6.759.530,16	6.532.278,36	227.251,80	6.759.530,16	6.532.278,36	227.251,80			
Augmentation	424.075,09	194.238,73	229.836,36	424.075,09	194.238,73	229.836,36			
Diminution	2.566,48	39.554,43	36.987,95	2.566,48	39.554,43	36.987,95			
Résultat	7.181.038,77	6.686.962,66	494.076,11	7.181.038,77	6.686.962,66	494.076,11			

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2012 après la M.B. n°1

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	700,00	14.569,55	25.569,55	40.839,10	0	40.839,10
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	500,00	2.000,00	0	2.500,00	0	2.500,00
059 Assurances	30.217,50	47.500,00	0	0	77.717,50	0	77.717,50
123 Administration générale	965.574,20	265.192,73	6.008,76	32.369,20	1.269.144,89	0	1.269.144,89
129 Patrimoine privé	0	2.900,00	0	0	2.900,00	0	2.900,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	1.000,00	0	1.000,00	0	1.000,00
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	500,00	316.876,27	15.248,35	332.624,62	0	332.624,62
399 Justice - Police	38.608,59	1.900,00	501.451,89	0	541.960,48	0	541.960,48
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	810.003,39	304.610,00	21.400,00	196.642,54	1.332.655,93	0	1.332.655,93
599 Commerce - Industrie	0	11.470,00	10.298,95	0	21.768,95	0	21.768,95
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	3.600,00	1.400,00	0	5.000,00	0	5.000,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	38.939,59	10.899,00	50,00	0	49.888,59	0	49.888,59
789 Education Popul. et Arts	157.823,40	284.401,05	155.719,53	48.874,68	646.818,66	0	646.818,66
799 Cultes	0	0	25.784,98	2.398,98	28.183,96	0	28.183,96
839 Sécurité et Assist. sociale	39.129,85	104.049,72	818.323,42	29.780,20	991.283,19	0	991.283,19
849 Aide sociale et familiale	0	0	998,00	0	998,00	0	998,00
859 Emploi	0	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	100,00	0	100,00	0	100,00
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	12.089,48	72.250,00	302.422,88	0	386.762,36	0	386.762,36
877 Eaux usées	0	34.000,00	0	208.187,45	242.187,45	0	242.187,45
879 Cimetières-Protec.environ.	237.660,93	79.346,93	661,88	0	317.669,74	0	317.669,74
939 Logement - Urbanisme	45.942,77	11.600,00	50,00	53.497,23	111.090,00	0	111.090,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	2.375.989,70	1.235.419,43	2.179.116,11	612.568,18	6.403.093,42		6.403.093,42

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
Balances exercice propre						Déficit 0	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		29.954,69
						Déficit 0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		6.433.048,11
069 Prélèvements							253.914,55
Total général							6.686.962,66
Résultat général						Mali 0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2012 après la M.B. n°1

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	150,00	267.849,63	725,00	268.724,63	0	268.724,63
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	1.370.328,89	0	1.370.328,89	0	1.370.328,89
049 Impôts et Redevances	0	3.767.576,40	0	3.767.576,40	0	3.767.576,40
059 Assurances	2.355,00	4.000,00	0	6.355,00	0	6.355,00
123 Administration générale	10.536,13	54.393,21	0	64.929,34	0	64.929,34
129 Patrimoine privé	6.519,72	0	20,00	6.539,72	0	6.539,72
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	16.000,00	16.000,00
399 Justice - Police	0	38.788,96	0	38.788,96	20.000,00	58.788,96
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	2.820,00	24.450,00	0	27.270,00	0	27.270,00
599 Commerce - Industrie	84.604,38	44.608,87	64.405,37	193.618,62	0	193.618,62
699 Agriculture	3.893,00	0	0	3.893,00	0	3.893,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	950,00	9.981,07	0	10.931,07	0	10.931,07
789 Education Popul. et Arts	166.002,32	75.860,00	0	241.862,32	0	241.862,32
799 Cultes	0	0	388,82	388,82	0	388,82
839 Sécurité et Assist. sociale	98.966,60	63.658,75	0	162.625,35	0	162.625,35
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	1.420,00	2.520,00	0	3.940,00	0	3.940,00
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protoc.environ.	400,00	215.324,64	0	215.724,64	0	215.724,64
939 Logement - Urbanisme	500,00	28.392,56	0	28.892,56	0	28.892,56
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
Total	379.117,15	5.967.732,98	65.539,19	6.412.389,32	36.000,00	6.448.389,32
Balances exercice propre	Excédent				45.295,90	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		732.649,45
	Excédent				702.694,76	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		7.181.038,77
069 Prélèvements						0
Total général						7.181.038,77
Résultat général	Boni				494.076,11	

Tableau 2 : Détail de la MB n°1 en Conseil**Exercices antérieurs**

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2010							
000/301-01/2010	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord. <i>CLOTURE POINTS APE 2010</i>	67111		5.202,55		5.202,55	
040/301-01/2010	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord. <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	67111		20,00		20,00	
040/301-02/2010	Rembt. de non val. sur dr. constatés perçus du service ord. <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	67111		36,00		36,00	
421/124-02/2010	Fournitures techniques pour consommation directe <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	60712		61,00		61,00	
767/301-01/2010	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord. <i>SUBSIDE 2010 - BIBLIOTHEQUE</i>	67111		3.154,10		3.154,10	
764/125-02/2010	Fournitures pour les bâtiments pour consommation directe <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	60713		8,40		8,40	
764/125-12/2010	Fournitures d'électricité pour les bâtiments <i>REGUL COUTS DE TRANSPORT LUMINUS</i>	61332		1.860,89		1.860,89	
8761/301-01/2010	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord. <i>CORRECTION DU MONTANT DE LA SUBVENTION ETE SOLIDAIRE 2010</i>	67111		1.050,00		1.050,00	
8791/125-02/2010	Fournitures pour les bâtiments pour consommation directe <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	60713		12,30		12,30	
Exercice 2011							
040/301-01/2011	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord. <i>CREDIT INSUFFISANT DEGREVEMENTS TAXES 2011</i>	67111		4.000,00		4.000,00	
040/301-02/2011	Rembt. de non val. sur dr. constatés perçus du service ord. <i>CREDIT INSUFFISANT REMBOURSEMENTS TAXES 2011</i>	67111		600,00		600,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
050/117-01/2011	Primes versées pour assur. contre les accidents de travail <i>CREDIT INSUFFISANT</i> <i>FACTURE ETHIAS</i>	62701		1.487,31		1.487,31	
104/117-02/2011	cotis.service med.du travail Crédit reporté : 1180,18 <i>CREDIT INSUFFISANT</i> <i>CLOTURE 2011</i>	62702	1.180,18	2.024,94		2.024,94 1.180,18	
300/122-48/2011	Indemnités pour autres prestations <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	61209		142,50		142,50	
764/125-12/2011	Electricité des bâtiments de la piscine Crédit reporté : 1984,32 <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	61332	1.984,32	2.308,52		2.308,52 1.984,32	
876/435-01/2011	COTISATION A INTRADEL Crédit reporté : 7968,68 <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	63617	7.968,68	3.027,01		3.027,01 7.968,68	
8791/111-01/2011	Traitements du personnel communal <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	62001		,02		,02	
8791/113-02/2011	Cot. patron. ONSSAPL pour le pers. contractuel subsidié <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	62202		,01		,01	
930/121-01/2011	Frais de déplac. et de séjour du pers. com. et mandataires <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	61101		112,70		112,70	
930/123-02/2011	FRAIS ADMINISTRATIFS CCAT Crédit reporté : 2290 <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	60711	2.290,00	128,79		128,79 2.290,00	
	Total articles millésimés			25.237,04		25.237,04	
	Total exercices antérieurs		4.717,65	25.237,04		29.954,69	

Exercice propre**Groupe fct : 05 Assurances**

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
050/117-01	Primes d'assurance loi <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	62701	28.717,50	1.500,00		30.217,50	
059/000/70	Total Personnel		28.717,50	1.500,00		30.217,50	
059/00073	Sous-Total Assurances		76.217,50	1.500,00		77.717,50	
059/00075	Total Assurances		76.217,50	1.500,00		77.717,50	

Groupe fct : 06 Prélèvements

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/78	Prélèvements						
060/955-01	Prélèvement de l'ordinaire pour le fonds de réserves extra. <i>ECLAIRAGE PIETONS+RADARS+REMBREMENT+TRACTEUR + TERRAIN+HALL SPORTS</i>	68505	179.032,52	74.882,03		253.914,55	
069/000/78	Total Prélèvements		179.032,52	74.882,03		253.914,55	
069/00075	Total Prélèvements		179.032,52	74.882,03		253.914,55	

Groupe fct : 10-121 Administration générale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
101/124-08	Mandataires : assurance responsabilité civile <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	61509	1.001,24	9,98		1.011,22	
104/122-03	Honoraires & indemn.avocats et autres profess.libérales <i>TROP PREVU</i>	61203	14.600,00		3.000,00	11.600,00	
104/123-02	frais de bureau <i>TROP PREVU</i>	60711	44.000,00		5.000,00	39.000,00	
104/123-07	frais de correspondance <i>TROP PREVU</i>	61312	24.700,00		2.000,00	22.700,00	
104/123-12	mat. et mob. de bureau <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	61313	10.200,00	2.000,00		12.200,00	
104/123-15	Frais de procédure et de poursuites <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	61319	4.000,00	1.000,00		5.000,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
104/123-19	Documentation, achat de livres, abonnements <i>TROP PREVU</i>	61316	9.000,00		1.500,00	7.500,00	
104/125-02	fournitures bâtiment maison CALE <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	60713	10.000,00	5.000,00		15.000,00	
104/125-03	Achat de combustible <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	60714	10.500,00	5.000,00		15.500,00	
104/125-06	prest.de tiers pour batiments <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	61331	9.700,00	3.000,00		12.700,00	
1041/121-01	Frais de déplac. et de séjour du pers. com. et mandataires <i>CREDIT INSUF</i>	61101	100,00	200,00		300,00	
105/123-16	Frais de reception et de représentation <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	61315	4.500,00	2.000,00		6.500,00	
123/000/71	Total Fonctionnement		258.482,75	18.209,98	11.500,00	265.192,73	
123/00073	Sous-Total Administration générale		1.262.434,91	18.209,98	11.500,00	1.269.144,89	
123/00075	Total Administration générale		1.262.434,91	18.209,98	11.500,00	1.269.144,89	

Groupe fct : 4 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
421/123-17	Frais de formation du personnel <i>TROP PREVU</i>	61319	2.450,00		2.000,00	450,00	
421/125-03	achat de combustible <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	60714	11.500,00	2.000,00		13.500,00	
421/127-02	achat pour véhicules <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	60715	15.000,00	5.000,00		20.000,00	
421/127-03	huiles et carburants <i>TROP PREVU</i>	60715	32.500,00		5.000,00	27.500,00	
421/127-06	prest.tiers pour véhicules <i>TROP PREVU</i>	61341	10.000,00		2.000,00	8.000,00	
421/140-02	achat fourn,voirie <i>TRANSFERT AU 877/140-06</i>	60717	57.500,00		19.000,00	38.500,00	
423/140-06	prestation de tiers/signalisation <i>CREDIT INSUF</i>	61351	8.000,00	5.000,00		13.000,00	
425/140-02	fournitures et entretien des plantations <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	60717	8.000,00	4.000,00		12.000,00	
425/140-12	Location et entretien du matériel voirie et cours d'eau <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	61351		2.000,00		2.000,00	
499/000/71	Total Fonctionnement		314.610,00	18.000,00	28.000,00	304.610,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
499/00073	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		1.342.655,93	18.000,00	28.000,00	1.332.655,93	
499/00075	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		1.342.655,93	18.000,00	28.000,00	1.332.655,93	

Groupe fct : 5 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
563/125-15	eau pour marché public <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	61335	220,00	500,00		720,00	
599/000/71	Total Fonctionnement		10.970,00	500,00		11.470,00	
000/72	Transferts						
561/332-01	Contribution Maison du Tourisme Amay <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	63212	1.309,40	5,40		1.314,80	
599/000/72	Total Transferts		10.293,55	5,40		10.298,95	
599/00073	Sous-Total Commerce - Industrie		21.263,55	505,40		21.768,95	
599/00075	Total Commerce - Industrie		21.263,55	505,40		21.768,95	

Groupe fct : 76-77-78 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
7611/111-01	Traitements du personnel communal (stage multisports) <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	62001	1.000,00	20,88		1.020,88	
7611/113-01	Cotis. patr. à l'ONSSAPL pour le personnel communal <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	62201		41,85		41,85	
7643/111-01	Traitements du personnel communal <i>REMUNERATION DES MONITEURS STAGES SPORTIFS</i>	62001		4.922,50		4.922,50	
789/000/70	Total Personnel		152.838,17	4.985,23		157.823,40	
000/71	Fonctionnement						
7611/124-02	PLAINE DE PAQUES <i>TROP PREVU</i>	60712	300,00		54,43	245,57	
762/125-03	achat de combustible <i>CREDIT INSUF</i>	60714	9.000,00	5.000,00		14.000,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
764/124-02	Achat de fournitures techniques pour le bassin de natat <i>Achat d'un défibrillateur</i>	60712	6.000,00	2.688,00		8.688,00	
7643/124-02	Fournitures techniques pour consommation directe <i>STAGES SPORTIFS - ACHATS DIVERS + ASSURANCES</i>	60712		1.100,00		1.100,00	
780/124-02	Frais du journal communal <i>CREDIT INSUF</i>	60712	6.700,00	500,00		7.200,00	
789/000/71	Total Fonctionnement		275.167,48	9.288,00	54,43	284.401,05	
000/72	Transferts						
7624/332-03	Subsides aux organismes <i>CREDIT INSUF</i>	63212	805,90	42,10		848,00	
764/332-02	Subside ASBL Association Sportive ST GEORGES <i>SUBSIDE POUR ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR</i>	63212	22.800,00	1.188,00		23.988,00	
7642/332-02	Subsides aux organismes au service des ménages <i>SUBSIDE A 2 CLUBS SPORTIFS POUR L'ACHAT DE 2 DEFIBRILLATEURS</i>	63212		2.376,00		2.376,00	
789/000/72	Total Transferts		152.113,43	3.606,10		155.719,53	
000/7x	Dette						
764/211-01	Intérêts Emprunt contracté à charge de la commune <i>INTERETS EMPRUNT HONORAIRES PISCINE</i>	65104	5.845,85	1.057,12		6.902,97	
789/000/7x	Total Dette		47.817,56	1.057,12		48.874,68	
789/00073	Sous-Total Education Popul. et Arts		627.936,64	18.936,45	54,43	646.818,66	
789/00075	Total Education Popul. et Arts		627.936,64	18.936,45	54,43	646.818,66	

Groupe fct : 79 Cultes

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/7x	Dette						
790/911-01	Rembours. Emprunt contracté à charge de la commune <i>CREDIT INSUF</i>	64103	1.303,20	116,84		1.420,04	
799/000/7x	Total Dette		2.282,14	116,84		2.398,98	
799/00073	Sous-Total Cultes		28.067,12	116,84		28.183,96	
799/00075	Total Cultes		28.067,12	116,84		28.183,96	

Groupe fct : 82-83 Sécurité et Assist. sociale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
834/123-02	CONSEIL CONSULTATIF DES AINES <i>UTILISATION DU SUBSIDE + MANIFESTATION</i>	60711	3.000,00	3.500,00		6.500,00	
835/124-02	Fournitures pour accueil extrascolaire <i>CREDIT INSUF</i>	60712	1.200,00	1.200,00		2.400,00	
835/126-01	LOYERS GALIPETTE <i>CREDIT INSUF</i>	61000	9.866,60	583,12		10.449,72	
839/000/71	Total Fonctionnement		98.766,60	5.283,12		104.049,72	
000/7x	Dettes						
835/211-01	Intérêts emp à charge commune <i>CREDIT INSUF</i>	65104	5.290,27	3.930,99		9.221,26	
835/911-01	rbt emp <i>CREDIT INSUF</i>	64103	12.188,99	8.369,95		20.558,94	
839/000/7x	Total Dette		17.479,26	12.300,94		29.780,20	
839/00073	Sous-Total Sécurité et Assist. sociale		973.699,13	17.584,06		991.283,19	
839/00075	Total Sécurité et Assist. sociale		973.699,13	17.584,06		991.283,19	

Groupe fct : 877 Eaux usées

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
877/140-06	Prestations de tiers pour égouttage de voiries et cours d'eau <i>TRAVAUX D'EGOUTTAGE</i>	61351	10.000,00	19.000,00		29.000,00	
877/000/71	Total Fonctionnement		15.000,00	19.000,00		34.000,00	
877/00073	Sous-Total Eaux usées		223.187,45	19.000,00		242.187,45	
877/00075	Total Eaux usées		223.187,45	19.000,00		242.187,45	

Groupe fct : 878-879 Cimetières-Protoc.environ.

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
879/140-02	Fournitures pour entretien et balisage de sentiers +cyclistes <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	60717	500,00	200,00		700,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
8791/121-48	Indemnités diverses <i>RMBT A L'ONEM SUITE A UN ACCIDENT DE TRAVAIL PTP</i>	61109		66,93		66,93	
879/000/71	Total Fonctionnement		79.080,00	266,93		79.346,93	
879/00073	Sous-Total Cimetières- Protec.environ.		317.402,81	266,93		317.669,74	
879/00075	Total Cimetières-Protec.environ.		317.402,81	266,93		317.669,74	
	Total Dépenses		6.532.278,36	194.238,73	39.554,43	6.686.962,66	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Tableau 2 : Détail de la MB n°1 en Conseil**Exercices antérieurs**

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/66	Exercices antérieurs						
000/951-01	Boni du service ordinaire <i>BONI COMPTE 2011</i>		330.596,69	351.520,71		682.117,40	
/000/66	Total Exercices antérieurs		330.596,69	351.520,71		682.117,40	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2003							
040/363-03/2003	Taxe sur l'enlèvement et traitement des immondices <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	70130		11,19		11,19	
Exercice 2004							
040/363-03/2004	Taxe sur l'enlèvement et traitement des immondices <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	70130		7,81		7,81	
040/363-09/2004	Taxe sur l'entretien des égouts <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	70130		20,25		20,25	
Exercice 2011							
040/363-09/2011	Taxe sur l'entretien des égouts <i>TAXATION 2011 ENROLEE EN 2012</i>	70130		770,00		770,00	
040/364-03/2011	Taxe sur la force motrice <i>ROLE ETABLI EN 2012 - TAXATION D'OFFICE</i>	70140		430,49		430,49	
040/364-24/2011	Taxe sur la diffusion publicitaire <i>ROLE ARRETE EN 2012</i>	70140		46.896,38		46.896,38	
300/485-02/2011	Contrib.des autres P.P.dans les fraîs de personnel <i>SOLDE 2011 SUBVENTION APS</i>	73619		2.390,53		2.390,53	
922/106-01/2011	Notes de crédit et ristournes du service ordinaire <i>REGUL COUTS DE TRANSPORT LUMINUS</i>	77100		5,40		5,40	
	Total articles millésimés			50.532,05		50.532,05	

	Total exercices antérieurs		330.596,69	402.052,76		732.649,45	
--	----------------------------	--	------------	------------	--	------------	--

Exercice propre**Groupe fct : 00 Recettes & dépenses générales**

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
000/465-05	Contrib. l. Autorité sup. pour les pers. contract. subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE</i>	73405	203.538,54	4.070,43		207.608,97	
009/000/61	Total Transferts		263.779,20	4.070,43		267.849,63	
009/00063	Sous-Total Recettes & dépenses générales		264.654,20	4.070,43		268.724,63	
009/00065	Total Recettes & dépenses générales		264.654,20	4.070,43		268.724,63	

Groupe fct : 10-121 Administration générale

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
1041/465-05	Contrib. l. Autorité sup. pour les pers. contract. subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE</i>	73405	22.933,92	458,64		23.392,56	
1041/485-02	Contrib. des autres P.P. dans les frais de personnel <i>PARTIC. DES 3 AUTRES COMMUNES SUIVANT MODIF. DES POINTS APE</i>	73619	12.915,06		275,18	12.639,88	
123/000/61	Total Transferts		54.209,75	458,64	275,18	54.393,21	
123/00063	Sous-Total Administration générale		64.745,88	458,64	275,18	64.929,34	
123/00065	Total Administration générale		64.745,88	458,64	275,18	64.929,34	

Groupe fct : 4 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
421/485-02	Contrib. des autres P.P. dans les frais de personnel <i>RECETTE SURESTIMEE</i>	73619	3.000,00		1.500,00	1.500,00	
425/485-01	Contrib. des autres P.P. dans les frais de fonctionnement <i>SUBVENTION PLAN MAYA</i>	73619		2.950,00		2.950,00	
499/000/61	Total Transferts		23.000,00	2.950,00	1.500,00	24.450,00	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
499/00063	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		25.820,00	2.950,00	1.500,00	27.270,00	
499/00065	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		25.820,00	2.950,00	1.500,00	27.270,00	

Groupe fct : 76-77-78 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
7611/161-04	PLAINE DE PAQUES <i>RECETTE SURESTIMEE</i>	71309	400,00		218,00	182,00	
7643/161-04	Produits des droits d'entrée <i>INSCRIPTIONS AUX STAGES SPORTIFS</i>	71309		4.200,00		4.200,00	
789/000/60	Total Prestations		162.020,32	4.200,00	218,00	166.002,32	
000/61	Transferts						
764/485-01	Contrib. des autres P.P.dans les frais de fonctionnement <i>SUBSIDE ADEPS POUR L'ACHAT DE D'UN DEFIBRILLATEUR</i>	73619		1.500,00		1.500,00	
7643/485-02	Contrib. des autres P.P.dans les frais de personnel <i>SUBSIDES ADEPS STAGES SPORTIFS</i>	73619		2.600,00		2.600,00	
789/000/61	Total Transferts		71.760,00	4.100,00		75.860,00	
789/00063	Sous-Total Education Popul. et Arts		233.780,32	8.300,00	218,00	241.862,32	
789/00065	Total Education Popul. et Arts		233.780,32	8.300,00	218,00	241.862,32	

Groupe fct : 82-83 Sécurité et Assist. sociale

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
834/161-48	Produits et récupérations divers relatifs à la fonction <i>CREDIT INSUFFISANT</i>	71309	1.400,00	1.000,00		2.400,00	
839/000/60	Total Prestations		97.966,60	1.000,00		98.966,60	
000/61	Transferts						
834/465-48	Autres contributions spécifiques de l'autorité supérieure <i>SUBVENTION CCA</i>	73405		2.500,00		2.500,00	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
835/465-01	SUBSIDE COM FR ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE <i>AUGMENTATION DU SUBSIDE ONE</i>	73405	22.016,00	782,00		22.798,00	
835/465-05	Contrib. l' Autorité sup. pour les pers. contract. subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE</i>	73405	11.466,96	229,32		11.696,28	
839/000/61	Total Transferts		60.147,43	3.511,32		63.658,75	
839/00063	Sous-Total Sécurité et Assist. sociale		158.114,03	4.511,32		162.625,35	
839/00065	Total Sécurité et Assist. sociale		158.114,03	4.511,32		162.625,35	

Groupe fct : 878-879 Cimetières- Protec. environ.

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
8791/465-05	Contrib. l' Autorité sup. pour les pers. contract. subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE</i>	73405	28.667,40	573,30		29.240,70	
8791/485-02	Contrib. des autres P.P. dans les frais de personnel <i>CF. POINTS APE</i>	73619	84.323,00		573,30	83.749,70	
879/000/61	Total Transferts		215.324,64	573,30	573,30	215.324,64	
879/00063	Sous-Total Cimetières- Protec. environ.		215.724,64	573,30	573,30	215.724,64	
879/00065	Total Cimetières- Protec. environ.		215.724,64	573,30	573,30	215.724,64	

Groupe fct : 9 Logement - Urbanisme

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
930/465-05	Contrib. l' Autorité sup. pour les pers. contract. subsidié <i>INDEXATION DES POINTS APE</i>	73405	22.933,92	458,64		23.392,56	
930/465-48	Autres contributions spécifiques de l'autorité supérieure <i>CORRECTION DU MONTANT DU SUBSIDE CCAT</i>	73405	4.300,00	700,00		5.000,00	
939/000/61	Total Transferts		27.233,92	1.158,64		28.392,56	
939/00063	Sous-Total Logement - Urbanisme		27.733,92	1.158,64		28.892,56	
939/00065	Total Logement - Urbanisme		27.733,92	1.158,64		28.892,56	
	Total Recettes		6.759.530,16	424.075,09	2.566,48	7.181.038,77	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Par 13 voix pour et 3 abstentions d'ECOLO et du PS,

Décide :

Le budget extraordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISIO N			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	2.430.464,79	2.430.230,59	234,20	2.430.464,79	2.430.230,59	234,20			
Augmentation	1.389.139,88	1.362.574,00	26.565,88	1.389.139,88	1.362.574,00	26.565,88			
Diminution	19.368,47		-19.368,47	19.368,47		-19.368,47			
Résultat	3.800.236,20	3.792.804,59	7.431,61	3.800.236,20	3.792.804,59	7.431,61			

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Dépenses 2012 après la M.B. n°1

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	5.000,00	0	5.000,00	0	5.000,00
129 Patrimoine privé	0	3.500,00	0	3.500,00	0	3.500,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	15.246,92	0	0	15.246,92	0	15.246,92
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	0	1.163.166,71	0	1.163.166,71	0	1.163.166,71
599 Commerce - Industrie	0	0	0	0	0	0
699 Agriculture	44,16	0	0	44,16	0	44,16
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	0	602.226,74	0	602.226,74	0	602.226,74
799 Cultes	11.500,00	0	0	11.500,00	0	11.500,00
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	25.130,00	11.245,18	36.375,18	0	36.375,18
879 Cimetières-Protéc.environ.	0	146.600,00	0	146.600,00	0	146.600,00
939 Logement - Urbanisme	0	342.000,00	0	342.000,00	0	342.000,00

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	26.791,08	2.287.623,45	11.245,18	2.325.659,71		2.325.659,71
Balances exercice propre	Déficit				241.433,36	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordinaire		1.094.960,61
	Déficit				5.049,58	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		3.420.620,32
069 Prélèvements						372.184,27
Total général						3.792.804,59
Résultat général	Mali				0	

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Recettes 2012 après la M.B. n°1

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	0	0	0	0	0
129 Patrimoine privé	0	325.050,00	0	325.050,00	0	325.050,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	534.238,40	0	275.579,92	809.818,32	0	809.818,32
599 Commerce - Industrie	0	0	0	0	0	0
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	261.733,40	0	315.531,17	577.264,57	0	577.264,57
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protéc.environ.	40.000,00	28.000,00	0	68.000,00	0	68.000,00
939 Logement - Urbanisme	174.500,00	9.593,46	120.000,00	304.093,46	0	304.093,46

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	1.010.471,80	362.643,46	711.111,09	2.084.226,35		2.084.226,35
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordinaire		1.089.911,03
	Excédent				0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordinaire		3.174.137,38
069 Prélèvements						626.098,82
Total général						3.800.236,20
Résultat général	Boni				7.431,61	

Tableau 2 : Détail de la MB n°1 en Conseil**Exercices antérieurs**

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/96	Exercices antérieurs						
000/992-51	Mali du service extraordinaire <i>RESULTAT COMPTE 2011</i>			972.771,02		972.771,02	
/000/96	Total Exercices antérieurs			972.771,02		972.771,02	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2008 764/733-60/2008	Honor. plans d'aménag. urban. en cours			22.022,00		22.022,00	
20080003	<i>HALL DES SPORTS FACTURATION DE L'ESQUISSE</i>	24041		22.022,00		22.022,00	
Exercice 2011 874/911-51/2011	Remb. anticipé d'emprunts et des emprunts à échéance unique			100.167,59		100.167,59	
20120027	<i>REDUCTION DE CAPITAL SWDE REDUCTION DE CAPITAL SWDE -</i>	17103		100.167,59		100.167,59	
	Total articles millésimés			122.189,59		122.189,59	

	Total exercices antérieurs			1.094.960,61		1.094.960,61	
--	----------------------------	--	--	--------------	--	--------------	--

Exercice propre**Groupe fct : 4 Communic. - Voirie - Cours D'eau**

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
421/711-60	Achats des terrains en cours d'exécution		39.000,00	14.315,00		53.315,00	
20120026	<i>Achat terrain rue Terwagne</i> <i>ACHAT D'UN TERRAIN RUE</i> <i>TERWAGNE</i>	24011		<i>14.315,00</i>		<i>14.315,00</i>	
423/732-60	Travaux construction d'infrastructure en cours d'exécution		57.000,00	6.158,87		63.158,87	
20120011	<i>Sécurisation des voiries</i> <i>SUPPLEMENT POUR L'</i> <i>ECLAIRAGE DE 3 PASSAGES</i> <i>POUR PIETONS</i>	24031	<i>57.000,00</i>	<i>6.158,87</i>		<i>63.158,87</i>	
423/741-52	Achats de signalisation routière et de petits équipements			12.342,00		12.342,00	
20120024	<i>Achat de radars préventifs</i> <i>ACHAT DE 4 RADARS</i> <i>PREVENTIFS</i>	23021		<i>12.342,00</i>		<i>12.342,00</i>	
425/743-98	Achats de véhicules spéciaux et divers			20.000,00		20.000,00	
20120025	<i>Achat d'un tracteur</i> <i>ACHAT D'UN TRACTEUR</i>	23291		<i>20.000,00</i>		<i>20.000,00</i>	
499/000/91	Total Investissements		1.110.350,84	52.815,87		1.163.166,71	
499/00093	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		1.110.350,84	52.815,87		1.163.166,71	
499/00095	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		1.110.350,84	52.815,87		1.163.166,71	

Groupe fct : 6 Agriculture

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/90	Transferts						
630/634-51	Subs. capit. pour voirie et cours d'eau aux P.P.			44,16		44,16	
20030001	<i>Remembrement Fexhe-le-haut-</i> <i>Clocher</i> <i>REMEMBREMENT DE FEXHE</i>	25611		<i>44,16</i>		<i>44,16</i>	
699/000/90	Total Transferts			44,16		44,16	
699/00093	Sous-Total Agriculture			44,16		44,16	
699/00095	Total Agriculture			44,16		44,16	

Groupe fct : 76-77-78 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
764/733-60	Honor. plans d'aménag. urban. en cours			214.753,36		214.753,36	
20110013	<i>Rénovation de la Piscine communale HONORAIRES PHASES I-II-III</i>	24041		214.753,36		214.753,36	
789/000/91	Total Investissements		387.473,38	214.753,36		602.226,74	
789/00093	Sous-Total Education Popul. et Arts		387.473,38	214.753,36		602.226,74	
789/00095	Total Education Popul. et Arts		387.473,38	214.753,36		602.226,74	
	Total Dépenses		2.430.230,59	1.362.574,00		3.792.804,59	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Tableau 2 : Détail de la MB n°1 en Conseil**Exercices antérieurs**

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/86	Exercices antérieurs						
000/952-51	Boni du service extraordinaire <i>RESULTAT COMPTE 2011</i>		19.368,47		19.368,47		
/000/86	Total Exercices antérieurs		19.368,47		19.368,47		

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2004							
421/961-51/2004	Emprunts à charge de la commune <i>EMPRUNT A CONTRACTER</i>	17101		15.812,40		15.812,40	
8771/961-51/2004	Emprunts à charge de la commune <i>EMPRUNT A CONTRACTER</i>	17101		280.147,97		280.147,97	
Exercice 2008							
922/961-51/2008	Emprunts à charge de la commune <i>EMPRUNT A CONTRACTER</i>	17101		693.775,66		693.775,66	
Exercice 2011							
874/862-51/2011	Remboursement de participations par les entreprises publique			100.175,00		100.175,00	
20120027	<i>REDUCTION DE CAPITAL SWDE REDUCTION DE CAPITAL SWDE</i>	28211		100.175,00		100.175,00	
	Total articles millésimés			1.089.911,03		1.089.911,03	

	Total exercices antérieurs		19.368,47	1.089.911,03	19.368,47	1.089.911,03	
--	----------------------------	--	-----------	--------------	-----------	--------------	--

Exercice propre**Groupe fct : 06 Prélèvements**

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/88	Prélèvements						
060/995-51	Prélèvements sur le fonds de réserves extraordinaires		551.216,79	74.882,03		626.098,82	
20030001	<i>Remembrement Fexhe-le-haut-Clocher</i> REMEMBREMENT DE FEXHE	78605		44,16		44,16	
20080003	HALL DES SPORTS HALL DES SPORTS	78605		22.022,00		22.022,00	
20120011	<i>Sécurisation des voiries</i> SUPPLEMENT POUR L' ECLAIRAGE DE 3 PASSAGES POUR PIETONS	78605	57.000,00	6.158,87		63.158,87	
20120024	<i>Achat de radars préventifs</i> ACHAT DE 4 RADARS PREVENTIFS	78605		12.342,00		12.342,00	
20120025	<i>Achat d'un tracteur</i> ACHAT D'UN TRACTEUR	78605		20.000,00		20.000,00	
20120026	<i>Achat terrain rue Terwagne</i> ACHAT D'UN TERRAIN RUE TERWAGNE	78605		14.315,00		14.315,00	
069/000/88	Total Prélèvements		551.216,79	74.882,03		626.098,82	
069/00085	Total Prélèvements		551.216,79	74.882,03		626.098,82	

Groupe fct : 76-77-78 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/82	Dette						
764/961-51	Emprunts à charge de la commune		100.777,81	214.753,36		315.531,17	
20110013	<i>Rénovation de la Piscine communale</i> EMPRUNT HONORAIRES	17101	100.777,81	214.753,36		315.531,17	
789/000/82	Total Dette		100.777,81	214.753,36		315.531,17	
789/00083	Sous-Total Education Popul. et Arts		362.511,21	214.753,36		577.264,57	
789/00085	Total Education Popul. et Arts		362.511,21	214.753,36		577.264,57	

Groupe fct : 9 Logement - Urbanisme

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminutio n	Nouveau Montant	Admis
000/81	Investissements						
922/706-51	Note de crédit du service extraordinaire NC SPI+	77200		9.593,46		9.593,46	
939/000/81	Total Investissements			9.593,46		9.593,46	
939/00083	Sous-Total Logement - Urbanisme		294.500,00	9.593,46		304.093,46	
939/00085	Total Logement - Urbanisme		294.500,00	9.593,46		304.093,46	
	Total Recettes		2.430.464,79	1.389.139,88	19.368,47	3.800.236,20	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

6. Fabrique d'Eglise de Saint-Georges. Compte de l'exercice 2011. Avis.

Le Conseil,

Emet un avis favorable quant au Compte de la Fabrique d'Eglise de Saint-Georges pour l'année 2011 se clôturant aux chiffres suivants :

Recettes : 33.141,11 €

Dépenses : 33.253,37 €

Résultat : mali de 112,36 €

7. Fabrique d'Eglise de Saint-Georges. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2012. Avis.

Le Conseil,

Emet un avis favorable quant à la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2012 de la Fabrique d'Eglise de Saint-Georges se clôturant aux chiffres suivants :

Recettes : 179.210,36 €

Dépenses : 179.210,36 €

8. ASBL Maison des Jeunes de Saint-Georges. Rapport d'activités et comptes 2011. Avis.

Monsieur le Bourgmestre annonce que mademoiselle DENEE, Animatrice-coordinatrice, n'a pu se libérer et que c'est dès lors le Président de la Maison des Jeunes, monsieur WANTEN qui va s'exprimer.

Monsieur WANTEN résume le rapport d'activités et les comptes.

Madame HAIDON tient à souligner comme chaque année la qualité du rapport d'activités ainsi que les bons contacts entre les jeunes fréquentant la maison des Jeunes et les riverains. Elle formule la même remarque que l'an dernier : l'absence d'ouverture de la Maison des Jeunes le samedi et le constat que l'on compte de plus en plus de jeunes en-dessous de la tranche d'âge de 12-26 ans.

Monsieur WANTEN signale que la Maison des jeunes organise déjà des activités pour les moins de 12 ans et que des points APE supplémentaires viennent d'être sollicités pour l'engagement de personnel supplémentaire, ce qui permettrait d'envisager une ouverture le samedi.

Monsieur BRICTEUX estime que la Coordination Saint-Georges pourrait aussi organiser des activités le samedi.

Le Conseil,

Vu le rapport d'activité 2011 ainsi que les comptes 2011 présentés par l'ASBL Maison des Jeunes de Saint-Georges ;

Emet un avis favorable quant à ces documents.

9. ASBL Association Sportive de Saint-Georges. Rapport d'activités et comptes 2011. Avis.

Monsieur le Bourgmestre invite monsieur MAURISSEN, Coordinateur, à présenter le rapport d'activités et les comptes 2011.

Monsieur MAURISSEN donne lecture desdits documents.

Madame DESSERS croit savoir que cette association est née à l'initiative de citoyens et de politiques, elle ne peut que dire bravo et souhaiter que cela continue.

Madame HAIDON aimerait que l'ASSG puisse se pencher en 2012-2013 sur des activités destinées à des personnes ayant des besoins spécifiques. Elle signale que le Conseil consultatif des Aînés a eu des contacts avec le coordinateur.

Madame HAIDON demande si l'on ne pourrait avoir un retour de la part d'associations, ... qui ont réalisé des travaux au moyen d'une participation communale (par exemple de l'Union).

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il va essayer d'arranger cela.

Le Conseil,

Vu le rapport d'activité 2011 ainsi que les comptes 2011 présentés par l'ASBL Association Sportive de Saint-Georges;

A l'unanimité, émet un avis favorable quant à ces documents.

10. Organisation de stages sportifs du 20 au 31 août 2012 en collaboration avec l'Association Sportive de Saint-Georges. Taux horaire des moniteurs et prix des stages. Décision.

Madame DESSERS s'étonne que la décision soit prise après que les dépliants publicitaires ne soient parus avec mention des prix des stages.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu une demande de l'Association sportive de St-Georges asbl d'organiser cinq stages pour les jeunes de 3 à 16 ans du 20 au 31 août 2012 ;

Vu que cette collaboration va permettre d'organiser des stages de qualité en pouvant bénéficier de subsides de l'A.D.E.P.S. ;

Vu qu'il convient d'engager des moniteurs pour l'organisation des stages ;

Vu qu'il convient de s'aligner sur le taux horaire de l'Association Sportive St-Georges pour la rémunération des moniteurs ;

Vu qu'il convient d'aligner le prix d'inscription sur le prix demandé par l'Association Sportive St-Georges ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

DECIDE :

- D'organiser cinq stages pour les jeunes de 3 à 16 ans du 20 au 31 août 2012 ;
- D'octroyer une rémunération d'un taux horaire de 9 euros pour les moniteurs non brevetés et de 11 euros pour les moniteurs brevetés ;
- De fixer le prix d'inscription à 35 euros le stage pour les enfants domiciliés dans l'entité de Saint-Georges ou fréquentant une école de la commune et de 45 euros pour les autres enfants ;
- D'introduire les demandes de subsides auprès de l'A.D.E.P.S. pour l'organisation de ces stages.

11. Emprunt travaux rue Tincelle – Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a (montant du marché HTVA inférieur au seuil de 193.000,00 €;catégorie de services 06);

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 1;

Vu le cahier général des charges, annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures;

Considérant le cahier spécial des charges N° CC31052012 relatif au marché "Emprunt travaux rue Tincelle" établi par le Service Secrétariat communal;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 40.000,00 € TVAC (0% TVA);

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 8771/961-51/2004 ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges N° CC31052012 et le montant estimé du marché "Emprunt travaux rue Tincelle", établis par le Service Secrétariat communal. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.000,00 € TVAC (0% TVA).

Article 2 :

De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3 :

De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Article 4 :

Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 8771/961-51/2004.

Article 5 :

Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

POUVOIR ADJUDICATEUR: COMMUNE DE SAINT-GEORGES S/M

**CAHIER SPECIAL DES CHARGES
POUR MARCHE DE SERVICES
Réf : CC31052012**

**Objet du marché à passer:
la conclusion d'un emprunt
pour le financement de la dépense extraordinaire suivante :**

➤ Travaux rue TINCELLE

PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE

CHAPITRE 1: DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

A. DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

Le présent marché est soumis aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière de marchés publics de services reprises ci-après :

- loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- AR du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics;
- AR du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics;
- circulaire du 3 décembre 1997 – Marchés publics – Services financiers visés dans la catégorie 6 de l'annexe 2 de la loi du 24 décembre 1993 : services bancaires et d'investissement et services d'assurances ;

B. DEROGATION AU CAHIER GENERAL DES CHARGES

Parmi les dispositions du cahier général des charges applicables en matière de services (articles 1 à 23 clauses communes et articles 67 à 75 clauses spécifiques aux marchés de services), ne sont pas d'application au présent marché :

- les articles 5 à 9 (conformément au texte même de l'art.5 § 1)
- les articles 2, 3, 4, 12, 13, 14, 19 et 21 § 1,2,3 (circulaire du 03.12.97)
- l'article 15 §1,2, 5 et 6, l'article 20 §9, l'article 21 § 1,2,3 car ces dispositions ne sont pas adaptées à la matière des services financiers ; il est partiellement dérogé à l'article 20 en raison de la nécessité d'adapter les mesures d'office à la particularité que les services à rendre comme décrits dans et sous les conditions prévues au chapitre 3 doivent pouvoir l'être pendant toute la durée de l'emprunt
- il est aussi dérogé à l'article 69 § 4.

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

Le marché concerné a comme objet le financement de dépenses extraordinaires, ainsi que les services y relatifs, qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché.

Le marché comprend 1 catégorie. Une catégorie contient des financements de même durée et de même périodicité de révision du taux.

- **Catégorie n°1 : durée 20 ans – Taux : FIXE (en variante : révision triennale)**

Travaux rue TINCELLE :8771/961-51/2004 : 280.147,97 €

- Périodicité d'imputation des intérêts et de la commission de réservation sur l'ouverture de crédit : trimestrielle.
- Périodicité de l'amortissement du capital et de l'imputation des intérêts des emprunts: annuelle pour le capital ; semestrielle pour les intérêts
- Type d'amortissement du capital : tranches progressives (annuités constantes)

ARTICLE 3 - POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est l'administration communale de St-Georges s/Meuse

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du Secrétaire Communal, Mme DAEMS au numéro de téléphone suivant : 04/259 92 51

ARTICLE 4 - TYPE DE MARCHÉ

Le marché est un marché de services bancaires et d'investissement (cf objet du marché).

ARTICLE 5 - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

ARTICLE 6 – CRITERES D'ATTRIBUTION

1.	Le prix :		
	-pendant la période de prélèvement -après la conversion en emprunt -la commission de réservation		
2.	Autres modalités relatives au coût du financement et assistance financière:		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modalités relatives au coût du financement: <ul style="list-style-type: none"> - flexibilité et possibilités de profiter des opportunités sur les marchés financiers - facilités au niveau des modalités pouvant avoir une influence sur le coût final du financement - gestion active de la dette 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assistance et support en matière financière : <ul style="list-style-type: none"> - assistance financière - support informatique 		
3.	Les services administratifs à fournir		

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'administration attribuera le marché au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière la plus intéressante en tenant compte des critères mentionnés à l'article 6.

L'ensemble du marché sera attribué à un seul soumissionnaire.

L'exécution du présent marché est subordonnée aux commandes de l'administration réalisées au plus tard 1 an après la réception de la notification d'attribution du présent marché. Lors de la fixation des prix, le soumissionnaire tiendra compte des pénalités éventuelles appliquées en cas de réduction des quantités estimées.

ARTICLE 8 - VALIDITE DE L'OFFRE

L'offre est valable pendant un délai de 2 mois prenant cours le dernier jour admis pour la réception des offres.

ARTICLE 9 - DEPOT DES OFFRES

L'offre peut au choix du soumissionnaire être déposée ou envoyée par courrier à l'adresse suivante :

Administration Communale - Collège communal
Rue Albert 1^{er}, 16
4470 SAINT-GEORGES S/M

Les offres doivent être en possession de l'administration au plus tard le

Conformément à l'article 90 de l'AR du 8 janvier 1996, une attestation ONSS doit être jointe à l'offre.

ARTICLE 10 - LANGUE

Les offres doivent être rédigées en français.

ARTICLE 11 – INSCRIPTION PARTIELLE

Les inscriptions partielles ne sont pas admises.

ARTICLE 12 : FONCTIONNAIRE DIRIGEANT

Le Secrétaire communal est le fonctionnaire dirigeant. Il est désigné comme représentant de l'administration pour tous les actes relatifs à la direction, au contrôle et à la réception des services du présent marché, à l'exception de ceux ressortissant de la compétence légale d'un autre organe de l'administration.

ARTICLE 13 - LEGISLATION ET JURIDICTION COMPETENTE

Ce marché est soumis à la législation belge. Les tribunaux compétents sont ceux de l'arrondissement de Huy.

CHAPITRE 2: CONDITIONS DU FINANCEMENT PAR EMPRUNTS

ARTICLE 14 – PERIODE DE PRELEVEMENT ET CONVERSION EN EMPRUNT

Cet article décrit le fonctionnement des nouveaux emprunts.

Après notification de la décision d'attribution, l'organe compétent pour l'exécution du marché adresse à l'adjudicataire une demande globale de tenir les fonds à disposition.

Les fonds peuvent être demandés emprunt par emprunt sur simple requête du fonctionnaire dirigeant agissant dans ce cadre pendant une période d'un an à dater de la réception de la notification d'attribution du marché.

Le montant minimum d'une mise à disposition est fixé à 2.500 EUR.

En attendant la conversion en emprunt, une période de prélèvement d'un an doit être prévue. La période de prélèvement sur le compte ouverture de crédit débute au plus tard deux jours ouvrables bancaires après la réception de chaque demande du fonctionnaire dirigeant.

Pendant cette période, tous les paiements seront effectués sur base des états d'avancement et factures des entrepreneurs ou fournisseurs, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Aucun montant minimum n'est exigé par prélèvement.

La période de prélèvement (qui n'est pas comprise dans la durée de l'emprunt) est clôturée et l'ouverture de crédit est convertie en un emprunt à la date de la réception de la demande de l'administration mais d'office, au plus tard un an après le début de la période de prélèvement.

ARTICLE 15 – PERIODICITE DE REVISION DU TAUX

Le taux d'intérêt sera revu en fonction de la périodicité indiquée à l'article 2.

ARTICLE 16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET PAIEMENT DES INTERETS

Les emprunts consolidés sont remboursables suivant la formule indiquée à l'article 2, à savoir :

en tranches progressives à imputer, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sur un compte à vue ordinaire ouvert au nom de l'administration, leur nombre étant égal à la durée du prêt multipliée par le nombre de périodes d'imputation contenues dans une année (cf. Article 2) ; elles sont calculées sur le principe des charges constantes (capital + intérêts) ;

La première tranche échoit, soit le 1er avril, soit le 1er juillet, soit le 1er octobre, soit le 31 décembre qui suit la conversion de l'ouverture de crédit en prêt (cette date est déterminée en fonction de celle de la mise à disposition des fonds) ; les tranches suivantes se succèdent

alors à intervalle régulier selon la périodicité d'imputation définie à l'article 2. Et, en cas d'imputation annuelle des tranches, la première échoit nécessairement au cours de l'année qui suit celle de la conversion.

Les intérêts sur prêt consolidé, calculés au taux tel que défini à l'article suivant, sont portés, à terme échu de chaque période définie à l'article 2, au débit du compte à vue ordinaire ouvert au nom de l'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 17 - MODE DE FIXATION DES PRIX

A. Pendant la période prélèvement

Le taux d'intérêt durant la période de prélèvement sera l'EURIBOR (European Interbank Offered Rates) 3 mois journalier ajusté au moyen de la marge en plus ou en moins exprimée en points de base (=0,01%).

Le taux d'intérêt d'application sur chaque solde débiteur journalier du compte "ouverture de crédit" sera fixé chaque jour sur base de l'EURIBOR 3 mois qui est publié quotidiennement sur l'écran Reuters à la page EURIBOR01.

Le taux d'intérêt tient compte de l'éventuelle pénalité appliquée en cas de diminution des quantités estimées.

La base de calcul des intérêts est "actual / 360".

B. Après la période de prélèvement

Le taux d'intérêt de l'emprunt est le taux auquel la somme des flux actualisés sur base des taux EURIBOR ou IRS-ask zéro coupon, est égale au capital emprunté, ajusté au moyen d'une marge en plus ou en moins exprimée en points de base (=0,01%).

Cette marge restera inchangée jusqu'à l'échéance finale de l'emprunt.

Les taux d'actualisation seront fixés SPOT, à savoir deux jours ouvrés bancaires avant la date de conversion de l'ouverture de crédit, sur base des taux' *IRS ask* publiés quotidiennement sur le site Internet *www.gottex.com*. à la page *IRS quotes EUR Fixing ou Euribor* publiés quotidiennement sur l'écran Reuters à la page EURIBOR01 .

Le taux d'intérêt de l'emprunt sera calculé à la consolidation et à chaque révision du taux, conformément à la formule ci-dessous:

$$C = \sum_{t=1}^n CF_t * df_t$$

$$CF_t = K_t + I_t \quad \text{si } t < n$$

$$CF_t = K_t + I_t + SRD_t \quad \text{si } t = n$$

Taux de l'emprunt = r + marge

r : taux auquel la somme des flux actualisés sur base des taux EURIBOR ou IRS-ask zéro coupon, est égale au capital emprunté. Ce taux sera arrondi à trois décimales comme suit : si la quatrième décimale est comprise entre 0 et

4, on arrondit vers le bas, alors qu'on arrondit vers le haut si la quatrième décimale est comprise entre 5 et 9.

C : capital emprunté

CF_t : le cash flow (flux) de la période t

K_t : échéance en capital de la période t

I_t : échéance en intérêts de la période t

df_t : facteur d'actualisation de la période t. Ce facteur d'actualisation est calculé sur base du taux EURIBOR de la période pour les périodes égales ou inférieures à 1 an et du taux IRS-ask zéro coupon de la période pour les périodes supérieures à 1 an . Les facteurs d'actualisation sont déterminés sur une base de calcul commune.

Si un taux n'existe pas, il est calculé par interpolation cubic spline.

n : nombre de périodes de validité du taux

SRD_t : solde restant dû après l'échéance en capital de la période t

Le taux ainsi obtenu tient compte de la périodicité des paiements.

Outre les marges, le soumissionnaire mentionnera un taux indicatif calculé selon cette méthode, sur base des taux *IRS ask* (EURIBOR) publiés quatre jours ouvrés bancaires avant la date de remise des offres.

Le taux d'intérêt tient compte de l'éventuelle pénalité appliquée en cas de diminution des quantités estimées.

La base de calcul des intérêts est "actual / 365".

Si les taux de référence n'étaient plus publiés ou n'étaient plus représentatifs, ils seraient remplacés par des taux de référence équivalents relatifs au financement à court ou long terme. Les marges en plus ou en moins pourraient dès lors également être adaptées en fonction des nouvelles références.

ARTICLE 18 - TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Le soumissionnaire est tenu de fournir, en annexe à son offre, un tableau d'amortissement pour un prêt de 100.000 EUR (conversion de l'ouverture de crédit au 1/7, premier paiement d'intérêt après 12 (6, 3, 1) mois, premier remboursement de capital après 12 (6, 3, 1) mois établi selon les spécifications de l' article 2, pour une durée de 10 ans et au taux de 5% qui reste inchangé pendant toute la durée du prêt.

ARTICLE 19 - COMMISSION DE RESERVATION

Une commission de réservation sur fonds non levés pourra être demandée pendant la période de prélèvement.

Le soumissionnaire indique le taux demandé calculé sur base annuelle.

Le paiement de la commission de réservation se fera à terme échu.

La commission de réservation sera imputée en même temps que les intérêts sur l'ouverture de crédit.

La base de calcul est "actual / 360".

ARTICLE 20 - INDEMNITE DE REMPLOI

Les remboursements anticipés de capital sont possibles aux dates de révision contractuelle du taux moyennant un préavis de 1 mois. S'ils ont lieu à ces dates, aucuns frais ne seront portés en compte par le soumissionnaire.

De plus, conformément à l'article 7 de l'AR du 26/9/96, le pouvoir adjudicateur est toujours autorisé à modifier unilatéralement le marché initial.

Toute autre opération non prévue contractuellement qui implique une adaptation du tableau d'amortissement peut être assimilée à une modification de l'objet même du marché et considérée comme une résiliation unilatérale du marché par l'administration. Dans ce cas, le soumissionnaire a droit à une indemnité qui correspond à la perte financière réellement encourue. La perte financière sera calculée suivant la formule ci-dessous:

$$PFR = \sum_{t=1}^{n+1} \frac{CF_t}{(1 + i_t)^{\frac{A_t}{365}}} - SRD$$

- **t** : différentes dates d'échéance des flux d'intérêts et de capital figurant au tableau d'amortissement jusqu'à la date de révision du taux
 - **n** : nombre d'échéances avant la prochaine révision/échéance finale
 - **CF_t** : Cash flow dû aux échéances t (intérêts et capital)
 - Pour t = 1 : le montant du flux précisé dans le tableau d'amortissement à la 1ère échéance suivant la date du remboursement anticipé
- Si ce flux concerne la 1ère échéance d'intérêts suivant le remboursement anticipé, il faut déduire de ce flux le montant des intérêts courus (ce montant sera payé à la date prévue dans le tableau d'amortissement) :

IC : les intérêts courus, non échus (ceux-ci sont toujours dus)

$$IC = \frac{SRD \cdot r \cdot j}{365}$$

où :

- **SRD** : solde restant dû au moment du remboursement anticipé
 - **r** : le taux d'intérêt du prêt
 - **j** : le nombre de jours écoulés entre le dernier paiement d'intérêts et la date du remboursement anticipé
- Pour t = 2...n : le montant du flux précisé dans le tableau d'amortissement à la 2ème, 3ème, nème échéance suivant la date du remboursement anticipé¹
 - Pour t = n+1 = date de révision : le solde restant dû à cette date + les intérêts courus non encore échus à cette date, à calculer depuis le dernier paiement d'intérêts jusqu'à la date (n+1)
- **i_t** : taux OLO de la durée correspondant à la période entre la date de remboursement anticipé et le moment t. Si ce taux n'existe pas, il est calculé par interpolation linéaire.
 - **A_t** : Nombre de jours entre la date de remboursement anticipé et moment t
 - **SRD** : solde restant dû au moment du remboursement anticipé

Pour les remboursements partiels, les flux CF_t doivent auparavant être adaptés en fonction du montant remboursé.

ARTICLE 21 - LES GARANTIES DEMANDEES ET LA COLLABORATION

Le soumissionnaire indique quelle(s) garantie(s) et quelle collaboration (relative aux paiements, placements et crédits) seront demandées. Le soumissionnaire indique les formalités auxquelles l'administration doit satisfaire sur ce point.

ARTICLE 22 - FRAIS DE DOSSIER, DE GARANTIES ET DE GESTION

Aucuns frais de dossier, de garantie ou de gestion ne pourront être demandés.

ARTICLE 23 - VARIANTES AUTORISEES

Les variantes sont autorisées si elles présentent un avantage pour l'administration.

CHAPITRE 3 : AUTRES MODALITES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

ARTICLE 24 – AUTRES MODALITES RELATIVES AU COÛT DU FINANCEMENT ET ASSISTANCE FINANCIERE

Le soumissionnaire décrit dans son offre les modalités qu'il peut proposer pouvant influencer favorablement le coût final du financement ainsi que les services relatifs aux crédits qu'il est susceptible d'offrir et qui vont au-delà du service administratif, et ce en distinguant selon les quatre catégories suivantes :

- Modalités relatives au coût du financement:
 - 1a. flexibilité et possibilités de profiter des opportunités sur les marchés financiers;
 - 1b. facilités au niveau des modalités pouvant avoir une influence sur le coût final du financement
 2. gestion active de la dette;
- Assistance et support en matière financière:
 3. assistance financière;
 4. support informatique.

Pour chacune des modalités ou services proposés, le soumissionnaire précise dans quelle catégorie celui-ci doit être classé, les conditions de disponibilité et d'utilisation, les restrictions éventuelles auxquelles il est soumis, ainsi que le prix demandé.

ARTICLE 25 - LES SERVICES ADMINISTRATIFS A FOURNIR PENDANT TOUTE LA DUREE DES EMPRUNTS.

1. Pendant la période de prélèvement, la fourniture d'une situation mise à jour de l'ouverture de crédit lors de chaque prélèvement, et d'une situation mensuelle globale de tous les comptes individuels d'ouverture de crédit non clôturés.
2. La fourniture, à l'occasion de chaque imputation d'intérêts durant la période de prélèvement, d'un décompte détaillé des intérêts et commissions à payer.
3. La fourniture, par emprunt, d'un tableau d'amortissement qui s'intègre complètement dans l'organisation budgétaire et comptable de l'administration, tel que déterminé dans la réglementation actuelle. Ce tableau est fourni immédiatement après la conversion de l'ouverture de crédit. Ce tableau d'amortissement reprend au moins les données suivantes: le numéro d'identification, la codification comptable, les dates de début et de fin du prêt, le capital de départ, la durée du prêt, le taux d'intérêt, un tableau comprenant par échéance, les tranches en capital à payer, les intérêts à payer, le total des charges et le solde restant dû.
4. La fourniture au plus tard pour la fin du mois d'août, dans le but d'établir le budget, d'un tableau des emprunts et une évolution (globalisée) de la dette établie sur au moins 6 ans.

Le tableau des emprunts contient au minimum les données reprises dans le tableau d'amortissement, classées par code fonctionnel, et calculées au 1er janvier de l'exercice budgétaire concerné.

5. La fourniture, chaque année dans le courant du mois de janvier, d'une prévision des charges d'emprunts de l'exercice en cours ventilées par échéances et par fonctions.
6. La fourniture sur support informatique, dès que l'administration le souhaite, des données permettant la comptabilisation automatique des intérêts et des amortissements et la mise à jour automatique de l'inventaire des emprunts.
Ces données s'intègrent complètement dans l'organisation budgétaire et comptable de l'administration, telle que déterminée dans la réglementation actuelle.
7. Une personne de contact, chargée du suivi du dossier d'emprunt, qui est à la disposition permanente de l'administration.
8. Lors de la clôture de l'exercice pour les administrations soumises à la nouvelle comptabilité, un tableau de contrôle des emprunts devra être délivré au mois de janvier afin d'établir le compte annuel. Ce tableau contient, au 31 décembre de l'exercice au minimum le numéro d'identification, le montant de l'emprunt, le montant converti de l'emprunt, le solde restant dû, les tranches prévues de l'exercice écoulé, les tranches réellement payées de l'exercice écoulé, la différence entre les tranches payées et prévues de l'exercice écoulé et les tranches prévues du prochain exercice.
9. Au plus tard 5 jours ouvrables après l'échéance, la fourniture d'un relevé détaillé des intérêts et des amortissements réellement payés.
10. Mensuellement, la fourniture d'un relevé des révisions de taux intervenues pendant le mois écoulé.

Le soumissionnaire garantit dans son offre la disponibilité des services administratifs souhaités.

Le soumissionnaire fournit en annexe de son offre un modèle de chaque liste/tableau demandé avec une description afin de permettre à l'administration d'évaluer leur qualité.

Toutes les données ci-dessus peuvent être transmises selon une forme informatique facilitant leur intégration dans les programmes comptables de l'administration (les protocoles nécessaires à la transmission des données aux centres informatiques sont disponibles sur simple demande). A cet effet l'administration s'engage pour sa part de disposer du matériel et software nécessaire à la réception et à l'exploitation de ces données.

Le soumissionnaire est tenu de fournir la preuve (par des références, attestation(s)) qu'il est en mesure de fournir ce service. Si les modèles et/ou preuves ont déjà été transmis précédemment au pouvoir adjudicateur et ne nécessitent pas une actualisation, le soumissionnaire le spécifie dans son offre et les documents ne doivent plus être envoyés.

Au cas où, durant la période couverte par le contrat, le soumissionnaire ne serait plus en mesure de fournir les services décrits ci-dessus, l'administration a le droit, après constatation par lettre recommandée, de rompre unilatéralement le contrat moyennant un préavis d'un mois et, par dérogation à l'article 2, de rembourser anticipativement le solde restant dû sans indemnité de rempli.

Si le soumissionnaire n'est plus en mesure de fournir les services suite à un manquement qui ne lui est pas imputable, comme une modification de la réglementation (par exemple, une modification du système comptable et budgétaire) ou un manquement imputable au pouvoir adjudicateur, le remboursement anticipé ne sera possible que conformément à l'article 20.

12. Statut administratif des grades légaux. Adoption.

Le Conseil, réuni en séance publique ;

Vu qu'il convient d'élaborer un statut administratif des grades légaux ;

Vu le protocole d'accord à l'issue de la négociation syndicale intervenu le 20/04/2012 ;

Vu le procès-verbal de la concertation Commune - CPAS du 20/04/2012;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité :

ADOPTE le Statut administratif des grades légaux annexé à la présente délibération.

La présente décision sera soumise à l'approbation des autorités de tutelle.

Le présent statut produit ses effets à la date de son adoption et abroge toutes les dispositions antérieures relatives au même objet.

13. CCATM. Remplacement de membres composant le quart communal.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu les dispositions du Code Wallon d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, plus particulièrement l'article 7 ;

Vu sa délibération du 28/02/2007 décidant de constituer une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de mobilité et chargeant le Collège communal de procéder à un appel public aux candidats ;

Vu sa délibération du 23/05/2007 procédant notamment à la désignation des membres composant le quart communal ;

Attendu que Mesdames Anne-Marie LATOUR et Cindy HAQUET, composant le quart communal, élue par les membres de la majorité, ne font plus partie du Conseil communal ;

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Madame LATOUR en qualité de membre titulaire du quart communal de la CCATM ;

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Madame HAQUET en qualité de membre suppléante du quart communal de la CCATM ;

Vu la proposition du groupe ENSEMBLE de pourvoir au remplacement de madame LATOUR par la désignation de Monsieur Croce ALFIERI, conseiller communal ENSEMBLE ;

DECIDE de procéder au remplacement de madame LATOUR en qualité de membre titulaire du quart communal élue par les membres de la majorité et de revoir les membres suppléants :

- A l'unanimité des membres de la majorité,

Les conseillers communaux suivants sont désignés en qualité de membres composant le quart communal **Titulaire : Monsieur Croce ALFIERI.**

1^{er} suppléant : Monsieur Louis FOSSOUL.

2^{ème} suppléant : Monsieur Jean-François WANTEN.

Titulaire : Madame Laure SERET.

1^{er} suppléant : Monsieur Francis DEJON.

2^{ème} suppléant : Monsieur Jean-Michel ROUFFART.

Cette décision est entérinée par l'ensemble du Conseil communal.

14. AIDE. Assemblée générale du 18/06/2012. Ordre du jour. Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale AIDE,

Vu la convocation à l'assemblée générale de l'AIDE du 18/06/2012,

Vu l'ordre du jour de cette assemblée,

A l'unanimité :

a) **APPROUVE** les points :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2011 ;
- Comptes annuels de l'exercice 2011 :
 - a) Rapport d'activité,
 - b) Rapport de gestion,
 - c) Rapport spécifique relatif aux participations financières,
 - d) Rapport de vérification des comptes.
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire-réviseur ;
- Souscriptions au Capital :
Souscriptions au Capital C² dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone ;
- Remplacement d'un administrateur.

qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale **18/06/2012.**

Les délégués sont investis d'un mandat de vote.

La présente décision sera communiquée à l'intercommunale AIDE.

15. INTRADEL. Assemblée générale ordinaire du 26/06/2012. Ordre du jour. Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale INTRADEL,

Vu la convocation à l'assemblée générale ordinaire d'INTRADEL du 26/06/2012,

Vu l'ordre du jour de cette assemblée,

A l'unanimité :

a) **APPROUVE** les points :

- Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs ;
- Présentation des comptes annuels de l'exercice 2011 ;
- Rapport de gestion de l'exercice 2011 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes annuels ;
- Rapport Spécifique du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale ;
- Approbation des comptes annuels 2011 et affectation du résultat ;
- Présentation des comptes consolidés de l'exercice 2011 ;
- Rapport de gestion consolidé de l'exercice 2011 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes consolidés ;
- Décharge aux Administrateurs ;
- Décharge au Commissaire ;
- Nomination(s) – Démission(s) statutaires

Qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26/06/2012.

Les délégués sont investis d'un mandat de vote.

La présente décision sera communiquée à l'intercommunale INTRADEL.

16. IILE. Assemblée générale ordinaire du 18/06/2012. Ordre du jour. Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale IILE,

Vu la convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'IILE du 18/06/2012,

Vu l'ordre du jour de cette assemblée,

A l'unanimité :

b) **APPROUVE** les points :

- Approbation du rapport de gestion 2011 (figurant dans le rapport annuel 2011).
- Approbation du rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes.
- Approbation du rapport du Réviseur (figurant dans le rapport annuel 2011)
- Approbation des bilan, compte de résultat et annexes au rapport annuel arrêtés au 31.12.2011 (figurant dans le rapport annuel 2011).
- Approbation du montant à reconstituer par les communes (figurant dans le rapport annuel 2011).
- Décharge à donner aux Administrateurs, Contrôleurs aux comptes et Réviseur.
- Démissions d'Administrateurs.
- Nominations d'Administrateurs.

qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale **ordinaire** du 18/06/2012.

Les délégués sont investis d'un mandat de vote.

La présente décision sera communiquée à l'intercommunale IILE.

POINTS SUPPLEMENTAIRES INSCRITS EN URGENCE.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Se prononce unanimement favorablement quant à l'inscription des points suivants en urgence :

- SPI. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26/06/2012. Ordre du jour. Adoption.
- TECTEO. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28/06/2012. Ordre du jour. Adoption.
- ECETIA INTERCOMMUNALE. Assemblée générale ordinaire du 26/06/2012. Ordre du jour. Adoption.
- ECETIA FINANCES SA. Assemblée générale ordinaire du 26/06/2012. Ordre du jour. Adoption.

17. SPI. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26/06/2012. Ordre du jour. Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale SPI,

Vu la convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI du 26/06/2012,

Vu l'ordre du jour de cette assemblée,

A l'unanimité :

APPROUVE les points :

a) Assemblée générale ordinaire :

- Approbation (annexe 1) :
Des comptes annuels au 31/12/2011 y compris la liste des adjudicataires,
Du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
Du rapport du Commissaire,
- Décharge aux Administrateurs,
- Décharge au Commissaire,
- Désignation du Commissaire (annexe 2),
- Démissions et nominations d'Administrateurs (annexe 3)

b) Assemblée générale extraordinaire :

- Modifications statutaires (annexe 4).

qui figurent à l'ordre du jour des assemblées générales **ordinaire et extraordinaire** du 26/06/2012.

Les délégués sont investis d'un mandat de vote.

La présente décision sera communiquée à l'intercommunale SPI.

18. TECTEO. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28/06/2012. Ordre du jour. Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale TECTEO,

Vu la convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de TECTEO du 28/06/2012,

Vu l'ordre du jour de cette assemblée,

A l'unanimité :

APPROUVE les points :

c) Assemblée générale ordinaire :

- Elections statutaires (annexe 1)
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration (annexe 2)
- Rapport du Commissaire-réviseur (annexe 3)
- Rapport du Collège des Commissaires (annexe 4)
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2011 (annexe 5)
- Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2011 (annexe 6)
- Répartition statutaire (cfr annexe 2)
- Décharge à donner aux Administrateurs et aux membres du Collège des Commissaires.

d) Assemblée générale extraordinaire :

(annexe 7)

- Augmentation du capital du secteur 3 par incorporation des réserves de ce secteur à concurrence de (150.000.000) € ;
- Dans le cadre de cette augmentation du capital : émission de (3.025.415) parts nouvelles indicées Ec d'une valeur nominale de 49,58 € chacune et attribution de ces parts nouvelles aux associés du secteur 3 en proportion de leur participation actuelle dans le capital de ce secteur ;
- Echange des parts Ec ainsi attribuées contre un nombre équivalent de parts nouvelles Ce, d'une valeur nominale de 49,58 €, représentatives du capital du secteur 2 ; En conséquence de cet échange : réduction du capital du secteur 3 à concurrence d'un montant de (150.000.000) € et augmentation du capital du secteur 2 à concurrence du même montant ;
- En conséquence des opérations décrites ci-dessus (annexe 8) :
 - modification de l'article 6 des statuts (proposition de texte à établir) ;
 - modification de l'article 7 des statuts : réduction de la part fixe du capital du secteur 3 à la somme de 20 M€ au lieu de trente-six millions d'euros et augmentation, à due concurrence, de la part fixe du capital du secteur 2 ;
 - modification de l'article 55 des statuts en complétant le dernier alinéa de cette disposition par la phrase suivante : « Toutefois, les parts sociales Ce ne participeront pas à ce partage de l'actif social ».

qui figurent à l'ordre du jour des assemblées générales **ordinaire et extraordinaire** du 28/06/2012.

Les délégués sont investis d'un mandat de vote.

La présente décision sera communiquée à l'intercommunale TECTEO.

19. ECETIA INTERCOMMUNALE. Assemblée générale ordinaire du 26/06/2012. Ordre du jour. Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale ECETIA INTERCOMMUNALE,

Vu les convocations à l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA INTERCOMMUNALE du 26/06/2012,

Vu l'ordre du jour de cette assemblée,

A l'unanimité :

c) **APPROUVE** les points :

- Prise d'acte du rapport du Contrôleur aux comptes sur les comptes de l'exercice 2011 ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31/12/2011, affectation du résultat ;
- Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2011 ;
- Décharge de son mandat de contrôle à donner au Contrôleur aux comptes pour l'exercice 2011 ;
- Démission et nomination d'administrateurs ;
- Prise de participation dans la SCRL IMMO CORONMEUSE et la SCRL ECETIA COLLECTIVITES ;
- Lecture et approbation du PV en séance.

qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale **ordinaire** du 26/06/2012.

Les délégués sont investis d'un mandat de vote.

La présente décision sera communiquée à l'intercommunale ECETIA INTERCOMMUNALE.

20. ECETIA FINANCES SA. Assemblée générale ordinaire du 26/06/2012. Ordre du jour. Adoption.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale ECETIA FINANCES SA,

Vu la convocation à l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA FINANCES SA du 26/06/2012,

Vu l'ordre du jour de cette assemblée,

A l'unanimité :

d) APPROUVE les points :

- Prise d'acte du rapport du Contrôleur aux comptes sur les comptes de l'exercice 2011 ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31/12/2011, affectation du résultat ;
- Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2011 ;
- Décharge de son mandat de contrôle à donner au Contrôleur aux comptes pour l'exercice 2011 ;
- Démission et nomination d'administrateurs ;
- Lecture et approbation du PV en séance.

qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale **ordinaire** du 26/06/2012.

Les délégués sont investis d'un mandat de vote.

La présente décision sera communiquée à l'intercommunale ECETIA FINANCES SA.

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE D'ECOLO.

a) Entretien des sentiers pédestres.

Madame DESSERS déclare qu'il faut donner aux citoyens l'envie de la ruralité et qu'entretenir les sentiers ne coûte pas si cher.

Monsieur ETIENNE répond qu'avec la CCATM, le balisage de 4 sentiers a été réalisé, que les balisages en question ont vieilli et qu'il y a un mois, le Collège a commandé 80 nouveaux poteaux indicateurs. Il signale que le nouveau balisage du sentier du Renard est maintenant pratiquement terminé. En ce qui concerne le fauchage, il a parcouru les sentiers la semaine dernière et a constaté qu'il n'y avait pas beaucoup à faucher et que les sentiers étaient fréquemment empruntés. Il ajoute que l'objectif est que l'entretien des 4 sentiers soit terminé le 20 juin.

Monsieur ROUFFART déclare que la végétation pousse abondamment pour l'instant, qu'il a du personnel malade ou en accident de travail au Service des Travaux et qu'en outre le mois de mai comporte beaucoup de jours fériés, qu'en conséquence, il y a du retard dans l'entretien des sentiers et que l'on a fait appel aux services d'un indépendant.

Madame DESSERS estime qu'il serait judicieux de prévoir un planning avec un entretien plus régulier des sentiers. Elle ajoute que pour les sportifs, ces sentiers sont des lieux extraordinaires.

Monsieur ETIENNE déclare qu'on pourrait aussi imaginer un balisage VTT, qu'il faudra en discuter en CCATM.

Madame DESSERS demande de la cohérence, de la coordination.

Monsieur le Bourgmestre indique que l'on va engager un nouveau chef des travaux dont une des premières tâches sera de planifier les travaux de la voirie. Il ajoute qu'avec l'effectif actuel, il faudra admettre que l'on fasse parfois appel à des entreprises extérieures.

Madame DESSERS souhaite que l'entretien des sentiers soit toujours sous le regard attentif de la Commune, quelles que soient les saisons.

b) Modification du plan de secteur est parue au moniteur belge ; Quels objectifs et démarches ont prévus le Collège ? Pouvons-nous engager un débat sur ce thème ?

Ce point a été débattu au point 1 de l'ordre du jour : « Aéroport de Bierset. Informations. »

La séance est levée à 22h00.

Par le Conseil,

La Secrétaire communale,

Catherine DAEMS.

Le Président,

Francis DEJON.